



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|---|--|---|
| Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc. | | Date d'inspection Le 01 décembre 2025 | |
| Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services | | Numéro de permis 2005966 | |
| Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3 | | Numéro de téléphone (506) 204-2123 | |
| Type de permis Garderie éducative à temps plein | Nombre maximal d'enfants 45 | | Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE Stephanie Leger | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné. | Règlement 11.1(3) | Date limite pour être conforme 01 déc. 2025 | Date d'attestation de la conformité 01 déc. 2025 |
| Commentaires: L'administratrice envoie les heures de perfectionnement manquantes par courriel. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| Aucune visite n'est requise pour l'inspection de suivi, car l'administratrice a envoyée les heures de perfectionnement manquantes à l'inspectrice par courriel. |

original signé par
Stephanie Leger _____ Date **Le 02 décembre 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par
Jennifer Cormier _____ Date **Le 02 décembre 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"